

DECISION N° 131-2025

portant validation du devis AD HOC pour la remise en conformité d'une aire de jeu, école maternelle du Bourg Le Comte

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise AD HOC ;

Considérant la proposition de l'entreprise AD HOC propose l'offre économique la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de l'entreprise AD HOC pour la remise en conformité de l'aire de jeu :

- Aire de réception du jeu en sol souple pour un montant total de 2967,14 € HT.

signé électroniquement le 01/10/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

